

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 15 MARS 1914

G.-E. DION, Administrateur

Simple Remarques

Nous regrettons que des circonstances incontrôlables nous aient empêchés de faire paraître le document qui suit avant ce jour, et cela d'autant plus que nous avons publié la semaine dernière une correspondance qui a trait à cette lettre circulaire.

Nous priions nos lecteurs de lire bien attentivement cet appel à leur patriotisme, et à leur dévouement. La colonisation est le grand arme que nous avons à notre disposition. Notre population française ne craint pas de s'éloigner des centres pour ouvrir de nouvelles paroisses, tandis que nos amis d'autres langues semblent avoir peur de l'inconnu.

Le Gouvernement du Nouveau-Brunswick envoie des agents en Angleterre. C'est très bien et pourvu qu'on ne nous envoie pas des repris de justice hébergés ou non par la "Salvation Army", non plus que les condamnés à qui on donne à choisir entre la prison ou le Canada, nous n'avons pas d'objection. Le Canada tout entier a besoin de bras forts et vigoureux. Qu'on pense à la qualité d'abord, qu'on admette chez nous des sujets qui auront un dossier convenable et qu'on acceptera après un examen minutieux. De quelque pays qu'ils viennent, de tels sujets sont désirables.

Cependant il nous semble qu'une petite partie du crédit de \$100,000.00 ouvert par le gouvernement eut été mieux employée, si on s'était appliqué à faire du rapatriement. Pourquoi, puisque l'on veut peupler le pays, ne pas faire de la colonisation acadienne ou canadienne française.

Nos compatriotes de langue anglaise sont remarquables par leurs petites familles. Trois enfants chez eux, c'est un maximum que beaucoup s'efforcent de ne pas atteindre.

Les Français, au contraire, ont des familles nombreuses. Leur religion s'unit à leur patriotisme pour leur ordonner de procréer beaucoup d'enfants. Le résultat se fait sentir quand après chaque recensement il faut que le gouvernement Canadien change le nombre des représentants de chaque province.

Le Nouveau-Brunswick et les autres Provinces Maritimes s'efforcent de voir à chaque décade leur nombre de représentants diminuer. Et pourtant nos gouvernants doivent une belle chandelle à la population française si notre nombre n'est pas plus bas encore. En 1911, sur une augmentation globale de 20,000 les Français, dans cette province où nous sommes la minorité, ont fourni à eux seuls une augmentation de 18,000. Oh en serions-nous dans 50 ans si les citoyens de langue française n'étaient pas là pour garder la clef de la situation.

Ce que nous disons là, nos gouvernants le savent. Pourquoi, puisqu'on semble vouloir leur refuser un minimum de représentation, les Provinces Maritimes ne font-elles pas de la colonisation française? Qu'on prenne les moyens d'empêcher les nôtres de s'expatrier, qu'on tâche de ramener ceux qui sont déjà partis; En un mot qu'on augmente la population de langue française, et avant longtemps la fécondité de nos mères aura réglé la question du minimum.

C'est ce que veut faire la société l'Assomption et nous lui souhaitons plein succès.

D'ERLANGES.

Aux Acadiens des Provinces Maritimes, des Etats-Unis, de la Province de Québec, et à tous les amis de l'Acadie

MESSEURS,

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick vient d'ouvrir à la Colonisation ce qu'il reste dans la province de terres vacantes, dites Terres de la Couronne. C'est son désir que ces terres soient occupées par une classe choisie de Colons. Il a ouvert à cette fin un crédit de \$100,000, et envoyé en Angleterre des agents très actifs de recrutement.

Les Acadiens, par le ministère de leur société nationale, l'Assomption, estiment qu'il est de leur devoir de seconder le gouvernement du N.-B. et de fournir, de leur côté, un contingent de Colons également choisis et désirables. Ils en ont d'excellents à offrir, pleins de bonne volonté et de courage; mais il manque les fonds nécessaires pour l'acquisition des terres, \$100 par ferme de cent arpents, et pour l'aide à donner durant les premières années, toujours dures et décourageantes.

Cet obstacle va-t-il nous arrêter? Allons-nous regarder les autres prendre les terres vacantes du N.-B., en nous croisant les bras, sans nous lamenter ensuite, parce que nous avons moins d'argent qu'eux?

Le conseil de l'Assomption est une âme à croire qu'il est de notre impérieux devoir de ne pas nous laisser arrêter par cet obstacle, mais au contraire d'agir, de nous mettre à l'œuvre avec courage, et de nous faire, comme nos pères, colonisateurs, avec ou sans argent.

Sans argent nous pouvons peu; avec la moitié, le quart autant d'argent qu'en ont nos amis, nous pouvons beaucoup. Or le Conseil est persuadé qu'il est possible de prélever les fonds essentiels, en faisant appel au patriotisme de TOUS les Acadiens et à la générosité de leurs amis. Il ose dans tous les cas l'essayer.

A cette fin il a nommé, le 5 décembre 1913, à une assemblée régulière tenue à Moncton un Comité Exécutif de Colonisation, de Rapatriement et d'Agriculture, composé de Mgr M. F. Richard, curé de Rogersville, de M. l'abbé J. Gaudet, curé d'Adamsville, du Dr F. A. Richard, praticien à Moncton, de M. Charles Hébert, inspecteur des écoles, du Cap-Pelé, et de M. le Sénateur P. Poirier, de Shédiac, tous du Nouveau-Brunswick.

Investi des pouvoirs qui lui ont été délégués, le Comité Exécutif de Colonisation de Rapatriement et d'Agriculture a l'honneur de se présenter devant vous et de solliciter votre concours.

Ce qu'il nous faut d'abord, c'est l'argent. Le meilleur moyen à prendre pour en prélever c'est, croyons nous, d'avoir dans chaque paroisse française ou en partie française, un Comité régional de Colonisation, composé d'un Président, d'un secrétaire et d'un trésorier, travaillant de concert avec le Comité Central. Ces comités devraient être nommés sans retard.

Nous prenons la liberté de prier messieurs les curés qui ont la charge de paroisses françaises ou en partie françaises, de vouloir bien en organiser un chacun dans sa paroisse. Ce comité sera permanent et renouvelable au gré de ceux qui l'auront choisi en premier lieu.

S'il se trouve des paroisses où messieurs les curés ne voient pas du même œil que nous et préfèrent s'abstenir, nous prions, dans ce cas là, la succursale de l'Assomption (mutuelle) s'il en existe une, de se charger de ce soin. A défaut de l'un et de l'autre, tout Acadien courageux et brave est prié d'en prendre l'initiative.

Aussitôt qu'un comité de Colonisation aura été organisé dans une paroisse, son secrétaire voudra bien en donner immédiatement avis à M. Charles Hébert, Shédiac, N. B., qui se mettra en rapport avec lui et lui communiquera le Règlement de la Société, et lui fournira tous les renseignements qu'il pourrait désirer. En attendant, un certain nombre de copies du Règlement sera adressé aux curés, aux succursales de l'Assomption Mutuelle et aux conseillers municipaux français de la localité, qui seront priés d'en prendre connaissance. C'est l'intention des membres du Comité Central, de visiter, s'ils le peuvent, chaque centre acadien des Provinces Maritimes, des Etats-Unis et de la Province de Québec.

Il sera tenu un compte spécial des contributions, par province et par Etat; et chacune des provinces Maritimes et chaque Etat de la Nouvelle-Angleterre aura droit, en faveur de ses colons particuliers, à 80 p. c. au moins de la somme totale qu'il aura souscrite.

Des arrangements particuliers seront faits entre le Comité Central de Colonisation de Rapatriement et d'Agriculture et le colon pour l'emploi et le remboursement, à longue échéance, des sommes avancées; mais en aucun cas il ne sera pris un sou d'intérêt.

Les membres du Comité Central s'engagent à donner gratuitement leurs services et leurs temps à l'œuvre nationale qu'ils entreprennent; leur avocat-conseil, M. Ant. Leger, de Moncton N. B. s'y engage de même.

Les frais encourus et payés seront seuls remboursés. Ceux qui souscriront devront le faire par patriotisme pur. Il ne sera donné d'autres récompenses que des terres aux colons, de l'aide à l'Agriculture et aux sociétés d'Agriculture et de l'encouragement à ceux qui voudront s'en revenir "chez nous".

Mais il y aura un livre, le LIVRE D'OR DE L'ACADIE, où seront inscrits les noms de tous ceux qui auront pris part aux contributions, leur résidence et lieu de naissance, les noms de leurs père et mère, leur état civil, etc.

Ce livre sera comme un recensement nominal des Acadiens et de leurs amis, en l'an 1914. Il sera conservé comme l'archive de notre nationalité dans une vouée de sûreté, où les générations pourront aller le consulter, aussi longtemps que la religion catholique sera pratiquée, et la langue française parlée en Acadie, c'est-à-dire, si nous le voulons, toujours.

PASCAL POIRIER, Président.
CHARLES D. HÉBERT, Secrétaire.
FRED A. RICHARD, Trésorier.

Colonisation

M. LE RÉDACTEUR,

J'ai lu, avec un intérêt intense, votre premier de la semaine dernière intitulée, "Colonisation" et signée J. A. Babineau, ptre. Ce court article est, à mon humble avis, d'une justesse irréprochable. Il est à méditer pour ceux qui ne sont pas bien renseignés sur le soi-disant zèle de la province, pour l'œuvre de la colonisation, et d'autant plus important qu'il touche à un état de choses qui est en souffrance depuis bien des années. Le seul défaut de cet article, c'est qu'il arrive tard; mais, vous savez; mieux vaut tard que jamais.

La colonisation serait de vingt-cinq ans, plus avancée chez nous si l'on avait eu plus de circonspection et de prévoyance quand on s'est engagé vis-à-vis des messieurs de la "N. B. Land Co." à qui on a livré, sans restriction, le "Clondyke" du N. B.

Les terres cédées à cette Co. sont, sans contredit, les plus riches en bois et les plus éminemment propres à l'agriculture, de toute la province.

C'est indignant, pour tout homme qui aime son pays, de constater que le gouvernement se trouve aujourd'hui obligé de refuser ces terres avec le bois de seconde ou de troisième classe qui y reste, seul courageusement du colon pauvre sans ses débuts, et d'aller chercher en Angleterre, des gens qui ont déserté les campagnes pour aller, dans les villes, chercher de se ruiner physiquement et moralement.

Je dis, avec M. le Curé de St-Léonard, qui je présume, de mes deux mains, les plus chaleureuses félicitations: "Donnez-nous des terres", sorties des entraves des détenteurs, les limites à bois qui les exploitent, avec petit profit pour la province et gros argent pour eux-mêmes, et nous y sommes, la main sur la conscience".

Lans dix ans il y aura à la place des spéculateurs actuels, des légions de colons, qui par leurs sueurs, leurs efforts intelligents, auront ajouté à leur province, un territoire payant cent fois plus que les limites, sous contrôle, lui payent maintenant.

Ces entraves à la colonisation, n'existent pas seulement chez nous, malheureusement. Traversez la frontière, entrez dans la partie nord du Maine, vous y trouverez des milliers d'acres de terres colonisables et autrement riches que les terres qui avoisinent l'océan, s'inclinant à pente douce vers des lacs d'une beauté rare, et ces riches terres sont la propriété de licenciers Neworkais ou Bostonnais. Impossible au pauvre colon d'entrer dans ces Edens.

A côté de ces terrains, j'ai vu, des colons cultiver des gorges de montagnes si escarpées, qu'un habitant de la côte ne voudrait pas y élever ses dindes.

Encore une fois, mes félicitations au Curé de St-Léonard!

A la compagnie de colonisation je dis que le premier pas à faire n'est pas vers l'Angleterre; mais vers le gouvernement pour le rachat des terres boisées propres à la culture.

Il est à désirer que l'article en question fasse le tour de la presse.

UN AUTRE CURÉ.

CARTES D'AFFAIRES

AVOCAT

Casier Postal "5" Tél. 3-41
MAX. D. COUMIER, B. A. L. B.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone 23
STEVENS & LAWSON
Avocats, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal "7" Téléphone
J. E. MICH UD, B. A. L. B.
Avocat, Notaire Public
EDMUNDSTON, N. B.

A. M. CHAMBERLAND, B. A.
AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC
Bureau: Grand Falls
St-Léonard, tous les jeudis de chaque semaine.
Anderson Sidng, le 15 de chaque mois.

MÉDECINS

Phone 11-12
A. J. GUY, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Phone 34
P. H. LAFORTE
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone 30-47
EMILE GARD, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Casier Postal "5" Tél. 46
ALB. M. NORMAN, M. D.
Médecin-Chirurgien
EDMUNDSTON, N. B.

Téléphone 18
J. A. RATEY
Médecin-Vétérinaire
EDMUNDSTON, N. B.

A. E. THIBault
MARCHAND DE NEUBLES
Assortiment complet
EDMUNDSTON, N. B.

J. A. DAIGLE
HOTELLIER
ANDERSON SIDING, N. B.

FIRMIN MICHAUD
Marchand de Liqueurs
ST-LEONARD, N. B.

ANDRE A. L'ESQUE
MARCHAND GÉNÉRAL
Marchandises Sèches, Epicerie, Ferronnerie, Visselle
Propriétaire de Beurrette
Je fais aussi le commerce de montons
ST-ANDRE, Co. MADAWASKA, N. B.

Casier Postal 8 Téléphone
JOHN J. DAIGLE
MARCHAND GÉNÉRAL
EDMUNDSTON, N. B.

JOS. A. GAINE
PEINTRE DÉCORATEUR,
TAPISSEUR
Toujours en magasin: Peinture et Tapisserie.

Téléphone
LOUIS A. DUGAL
Contracteur Electricien
EDMUNDSTON, N. B.

D. M. Tardif & Co
MARCHAND EN GROS
Vins et Liqueurs de tous les Sortes
EDMUNDSTON, N. B.
BOITE POSTALE, No. 57.

Abonnez-vous au
"Madawaska"